

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 05352 Numéro SIREN : 822 791 760 Nom ou dénomination : AACOHMM

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt 9579

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/9579

Déposant :

Nom/dénomination : AACOHMM

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 822 791 760

N° gestion : 2016 B 05352





16 S35V

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AACOHMM	138 AV DU GENERAL DE GAULLE
SIRET 8 2 2 7 9 1 7 6 0 0 0 0 1 7	94170 LE PERREUX SUR MARNE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit 10 010
Bénéfice imposable à 15%			

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télécharger sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu LE PERREUX SUR MARNE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).



Handwritten signature

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065																																																																																																																																																																																																							
IMPOT SUR LES SOCIETES																																																																																																																																																																																																							
N° 2065 bis-SD 2019																																																																																																																																																																																																							
Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)																																																																																																																																																																																																							
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																																																																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Montant global brut des distributions (1)</td> <td colspan="2">payées par la société elle-même</td> <td colspan="2">a</td> <td colspan="2">payées par un établissement chargé du service des titres</td> <td colspan="2">b</td> </tr> <tr> <td colspan="10"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10">Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">c</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées</td> </tr> <tr> <td colspan="10">d</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant des distributions</td> </tr> <tr> <td colspan="10">autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">e</td> </tr> <tr> <td colspan="10">f</td> </tr> <tr> <td colspan="10">g</td> </tr> <tr> <td colspan="10">h</td> </tr> <tr> <td colspan="10">i</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Total (a à h)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">j</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Total (a à h)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">j</td> </tr> </table>										Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10">Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">c</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées</td> </tr> <tr> <td colspan="10">d</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant des distributions</td> </tr> <tr> <td colspan="10">autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">e</td> </tr> <tr> <td colspan="10">f</td> </tr> <tr> <td colspan="10">g</td> </tr> <tr> <td colspan="10">h</td> </tr> <tr> <td colspan="10">i</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Total (a à h)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">j</td> </tr> </table>										Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c										Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d										Montant des distributions										autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e										f										g										h										i										Total (a à h)										j										Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										Total (a à h)										j									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b																																																																																																																																																																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10">Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">c</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées</td> </tr> <tr> <td colspan="10">d</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant des distributions</td> </tr> <tr> <td colspan="10">autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">e</td> </tr> <tr> <td colspan="10">f</td> </tr> <tr> <td colspan="10">g</td> </tr> <tr> <td colspan="10">h</td> </tr> <tr> <td colspan="10">i</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Total (a à h)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">j</td> </tr> </table>										Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c										Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d										Montant des distributions										autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e										f										g										h										i										Total (a à h)										j																																																																					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)																																																																																																																																																																																																							
c																																																																																																																																																																																																							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées																																																																																																																																																																																																							
d																																																																																																																																																																																																							
Montant des distributions																																																																																																																																																																																																							
autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)																																																																																																																																																																																																							
e																																																																																																																																																																																																							
f																																																																																																																																																																																																							
g																																																																																																																																																																																																							
h																																																																																																																																																																																																							
i																																																																																																																																																																																																							
Total (a à h)																																																																																																																																																																																																							
j																																																																																																																																																																																																							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)																																																																																																																																																																																																							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI																																																																																																																																																																																																							
Total (a à h)																																																																																																																																																																																																							
j																																																																																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10">SARL</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</td> </tr> <tr> <td colspan="10">à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement, à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les</td> </tr> <tr> <td colspan="10">1</td> </tr> <tr> <td colspan="10">2</td> </tr> <tr> <td colspan="10">3</td> </tr> <tr> <td colspan="10">4</td> </tr> <tr> <td colspan="10">5</td> </tr> <tr> <td colspan="10">6</td> </tr> <tr> <td colspan="10">7</td> </tr> <tr> <td colspan="10">8</td> </tr> </table>										SARL										Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.										à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement, à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les										1										2										3										4										5										6										7										8																																																																																									
SARL																																																																																																																																																																																																							
Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																																																																																																																																																																																							
à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement, à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les																																																																																																																																																																																																							
1																																																																																																																																																																																																							
2																																																																																																																																																																																																							
3																																																																																																																																																																																																							
4																																																																																																																																																																																																							
5																																																																																																																																																																																																							
6																																																																																																																																																																																																							
7																																																																																																																																																																																																							
8																																																																																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10">Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">SARL, tous les associés :</td> </tr> <tr> <td colspan="10">SCA, associés gérants :</td> </tr> <tr> <td colspan="10">SNC ou SCS, associés en nom ou commandités :</td> </tr> <tr> <td colspan="10">SEP et snc de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants</td> </tr> </table>										Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)										SARL, tous les associés :										SCA, associés gérants :										SNC ou SCS, associés en nom ou commandités :										SEP et snc de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants																																																																																																																																																					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)																																																																																																																																																																																																							
SARL, tous les associés :																																																																																																																																																																																																							
SCA, associés gérants :																																																																																																																																																																																																							
SNC ou SCS, associés en nom ou commandités :																																																																																																																																																																																																							
SEP et snc de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants																																																																																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10">1</td> </tr> <tr> <td colspan="10">2</td> </tr> <tr> <td colspan="10">3</td> </tr> <tr> <td colspan="10">4</td> </tr> <tr> <td colspan="10">5</td> </tr> <tr> <td colspan="10">6</td> </tr> <tr> <td colspan="10">7</td> </tr> <tr> <td colspan="10">8</td> </tr> </table>										1										2										3										4										5										6										7										8																																																																																																																							
1																																																																																																																																																																																																							
2																																																																																																																																																																																																							
3																																																																																																																																																																																																							
4																																																																																																																																																																																																							
5																																																																																																																																																																																																							
6																																																																																																																																																																																																							
7																																																																																																																																																																																																							
8																																																																																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10">J DIVERS</td> </tr> <tr> <td colspan="10">1</td> </tr> <tr> <td colspan="10">2</td> </tr> <tr> <td colspan="10">3</td> </tr> <tr> <td colspan="10">4</td> </tr> <tr> <td colspan="10">5</td> </tr> <tr> <td colspan="10">6</td> </tr> <tr> <td colspan="10">7</td> </tr> <tr> <td colspan="10">8</td> </tr> </table>										J DIVERS										1										2										3										4										5										6										7										8																																																																																																													
J DIVERS																																																																																																																																																																																																							
1																																																																																																																																																																																																							
2																																																																																																																																																																																																							
3																																																																																																																																																																																																							
4																																																																																																																																																																																																							
5																																																																																																																																																																																																							
6																																																																																																																																																																																																							
7																																																																																																																																																																																																							
8																																																																																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10">K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</td> </tr> <tr> <td colspan="10">MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSÉES A 15%</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">MVL.T restant à reporter à l'exercice</td> </tr> <tr> <td colspan="10">MVL.T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice</td> </tr> <tr> <td colspan="10">MVL.T restant à reporter</td> </tr> </table>										K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSÉES A 15%										Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										MVL.T restant à reporter à l'exercice										MVL.T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										MVL.T restant à reporter																																																																																																																																	
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																																																																																																																																																																																																							
MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSÉES A 15%																																																																																																																																																																																																							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																																																																																																																																																																																																							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																																																																																																																																																																																																							
MVL.T restant à reporter à l'exercice																																																																																																																																																																																																							
MVL.T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																																																																																																																																																																																							
MVL.T restant à reporter																																																																																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10">* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="10">* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)</td> </tr> </table>										* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																																																																																																																																																																			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																																																																																							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																																																																																																																																																																																							



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise AACOHMM Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 138 AV DU GENERAL DE GAULLE 94170 LE PERREUX SUR MARNE

Numéro SIRET *

8	2	2	7	9	1	7	6	0	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	6
---	---

					Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
					3 1 1 2 2 0 1 8						3 1 1 2 2 0 1 7					
ACTIF			Brut		Amortissements - Provisions		Net				Net					
			1		2		3				4					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012											
		Autres *	014		016											
	Immobilisations corporelles *		028	18 333	030	4 099			14 234							
	Immobilisations financières * (1)		040		042											
	Total I (5)		044	18 333	048	4 099			14 234							
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
	Marchandises *		060		062											
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	241	070				241			3 600					
	Autres * (3)	072	762	074				762			7 265					
Valeurs mobilières de placement		080		082												
Disponibilités		084	1 661	086				1 661								
Charges constatées d'avance *		092		094												
Total II		096	2 664	098				2 664			10 865					
Total général (I+II)		110	20 997	112	4 099			16 898			10 865					
PASSIF						Exercice N NET 1				Exercice N-1 NET 2						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120				1								
	Ecart de réévaluation			124												
	Réserve légale			126												
	Réserves réglementées*			130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131	)	132										
	Report à nouveau			134				(29 250)								
	Résultat de l'exercice			136				(10 010)			(29 250)					
	Provisions réglementées			140												
	Total I			142				(39 259)			(29 250)					
	Provisions pour risques et charges			154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156							7					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166				474								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	54 983)	172		55 683			40 108					
	Produits constatés d'avance			174												
	Total III			176				56 157			40 115					
Total général (I + II + III)						180		16 898			10 865					
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182		18 333					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Dossier N° AACOHM en Europe

Expert On Demand





Handwritten signature

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DCFiP N° 2033-B 2019

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaires optionnels (Article 302, paragraphes 1 et 2 du décret n° 2019-1230 du 12/07/2019)		Déclaration de l'entreprise		AACHMM		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
Ventes de marchandises *		dont export		209		215		217		14 717		7 890	
Production vendue		biens											
Production vendue		services *											
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											
Production immobilisée *													
Subventions d'exploitation reçues													
Autres produits													
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)		232						14 717		7 890	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234						51		272	
Variation de stock (marchandises) *				236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240									
Autres charges externes * (dont crédit bail, immobiliser)				242						20 391		43 486	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)				244		243							
Rémunérations du personnel *				250									
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252									
Dotations aux amortissements *				254						4 099			
Dotations aux provisions				256									
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259									
Autres charges		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation		(II)		264						24 540		43 758	
Produits financiers				270						(9 824)		(35 868)	
Produits exceptionnels				290									
Charges financières				294						1		6 618	
Charges		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347									
Charges		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies I)		348						188			
Impôts sur les bénéfices *				(VII)									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310						(10 010)		(29 250)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312									
Régularisations		Régularisations fiscales afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998									
Régularisations		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999									
Régularisations		Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997									
Deductions		Entprises nouvelles		986									
Deductions		Zone franche urbaine		987									
Deductions		Jeune entreprise innovante		989									
Deductions		Investissements outre-mer		992									
Deductions		Deduction exceptionnelle (art 39 decies)		995									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		352						354		10 010	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entprises L.S. seulement)		356									
Déficits		Déficits antérieurs reportables : 29.250		360									
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 2		370						372		10 010	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Copie Group

Dossier N° AACOHM en Euros

Expert On Demand

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible][illegible]

Dossier N° AACOHM en Euros.

Expert On Demand



(1) Les plus-values concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOI.

I										IMMOBILISATIONS		ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Rétroévaluation légale *																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
										Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles		Autres immobilisations corporelles		Immobilisations financières		TOTAL																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
										400	402	404	406	410	412	414	416	420	422	424	426	430	432	434	436	440	442	444	446	450	452	454	456	460	462	464	466	470	472	474	476	480	482	484	486	490																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
										Fonds commercial	Autres			Terrains	Constructions	Installations techniques	matériel et outillage industriels	Installations générales, agencements, matériel divers	Matériel de transport	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations financières	TOTAL																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

DGFIP № 2033-C 2019

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AACOHMM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	29 250
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	29 250
Déficits de l'exercice	860	10 010
Total des déficits restant à reporter	870	39 260

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 833
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 306
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Group

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° AACOHM en Euros

Expert On Demand



[Signature]

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DCGFP N° 2033-E-SD 2019



Signature

Déclaration de l'entreprise : AACOHMM		Néant		☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018					
Durée en nombre de mois					
1 2					
Effectif moyen du personnel *					
dont apprentis					
dont handicapés					
Effectifs affectés à l'activité artisanale					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					
108					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés					
118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles à une activité normale et courante					
105					
TOTAL I					
106					
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					
115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					
143					
Subventions d'exploitation reçues					
113					
Variation positive des stocks					
111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					
116					
Rentées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					
153					
TOTAL 2					
144					
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats					
121					
Variation négative des stocks					
145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					
125					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux affectés à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					
146					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					
133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					
148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée affectée à la production immobilisée déclarée					
128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements affectées à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					
135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					
150					
TOTAL 3					
152					
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée					
(total 1 + total 2 - total 3)					
137					
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)					
117					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					
020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)					
022					
Effectifs au sens de la CVAE *					
023					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					
026					
Période de référence					
024					
Date de cessation					
186					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée affectées à la production immobilisée déclarée (lignes 143, portées en ligne 128) * (voir explications concernant ces cases dans la notice n° 1330-CVAE-SD) § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD) § Cotisation formelle des entreprises - qualification des effectifs					

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 2 2 7 9 1 7 6 0 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AACOHMM

ADRESSE (voie) 138 AV DU GENERAL DE GAULLE

CODE POSTAL 94170 VILLE LE PERREUX SUR MARNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Handwritten signature

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de l'imprimé, utilisez un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DCFP N° 2033-G 2019

SAS AACOHMM
VIDEO PROD
138 avenue du Général de Gaulle
94170 Le Perreux sur Marne

ASSEMBLEE GENERALE

Approbation des Comptes et Décision de Nomination du Directeur Général

Madame Annie Ardaens née Durand, Présidente de la SAS AACOHM, demeurant au 138 avenue du général de Gaulle 94170 Le Perreux sur Marne

ET

Monsieur Meyer Cohen, demeurant au 138 avenue du général de Gaulle 94170 Le Perreux sur Marne

Agissant en qualité d'associés de la société AACOHMM

Société par actions simplifiées, au capital de 1 euro

Dont le siège est fixé au 138 avenue du général de Gaulle 94170 Le Perreux sur Marne

Ont procédé aux votes suivant l'ordre du jour

ARTICLE 1 APPROBATION DES COMPTES

A la réception du bilan comptable, la présidente de le SAS AACOHMM et MEYER COHEN approuvent le bilan comptable de l'année 2018 élaboré par **BM FIDUCIAIRE**.

ARTICLE 2 NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Meyer Cohen,

De nationalité française

Né le 19 Juin 1967 à Paris (75)

demeurant au 138 avenue du général de Gaulle 94170 Le Perreux sur Marne

est nommé Directeur Général de la société pour une durée indéterminée, à l'unanimité, selon les termes désignés dans les statuts de la SAS.

Dans ses rapports de bonne foi avec les tiers, le directeur général est investi des pouvoirs étendus pour diriger la partie Photo et Video de la société, sous le regard de la présidente.

Monsieur Meyer Cohen déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

FAIT AU PERREUX

EN DOUBLE EXEMPLAIRE

LE 2 mai 2019


AA&COH'mm
Content Marketing
138 Avenue du général de Gaulle,
94170 le Perreux sur marne